



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
mercredi 20 décembre 2017

**PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AU CONSERVATOIRE DE LORIENT -- ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Armelle GEGOUSSE, Katherine GIANNI, Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

**Absents - point 1 à 16 b compris :**

Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

David DREGOIRE à Patricia QUERO RUEN, Jean-Luc MADEC à Serge LECUYER, Martine LIEDOT (du début de la séance au point 15 compris), Anne-Valérie RODRIGUES à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO à Ronan LOAS, Katherine GIANNI à Teaki DUPONT (à compter du point 16), Dominique DAUGES à Loïc TONNERRE, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

**Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS**

**Présents :**

- ouverture de la séance : 24  
- point 01 à 16b : 20

**Absents excusés ayant donné des pouvoirs :**

- pour la séance : 09  
- début séance à 15 compris : 01  
- point 16a et 16 b compris : 01

**Absents :**

- point 01 à 16 b compris : 04

**DIRECTION CULTURE**

**n°10a**

**PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AU CONSERVATOIRE DE LORIENT – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

Rapporteur : Katherine GIANNI

Chaque année, la ville de Ploemeur aide financièrement les élèves inscrits au Conservatoire de Lorient jusqu'à leurs 18 ans (prolongation possible jusqu'à 25 ans pour les étudiants et demandeurs d'emploi).

Pour mémoire en 2016-2017, 3 personnes ont bénéficié d'une aide de la mairie de Ploemeur pour un montant total de 536,00 €.

Cette aide est valable :

- pour les spécialités non enseignées à Ploemeur (Conservatoire à rayonnement communal ou au Centre Amzer Nevez pour les musiques traditionnelles) ;
- pour les cours de danse cycle initial (cycle 1 et 2) et cycle perfectionnement (cycle 3) ;
- pour la formation musicale et instrumentale cycle 1, 2, cycle 3 CEM (Certificat d'étude musicale) et cycle 3 DEM (Diplôme d'étude musicale).

Il est proposé une participation communale au taux de :

- 20 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 1 et 2
- 50 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 3 CEM et cycle 3 DEM
- 30 % pour les cours de danse cycle initial (cycle 1 et 2) et cycle perfectionnement (cycle 3)

En termes de modalités pratiques :

Le jeune s'inscrit au conservatoire de Lorient qui lui facture le montant dû.

La ville de Ploemeur versera au bénéficiaire l'aide accordée en fin d'année sur présentation de la facture acquittée.

**Dispositions selon les tarifs qui ont été communiqués par l'ENMD pour l'année scolaire 2017-2018**

Enseignement	2017-2018 Coût total	2017-2018 pris en charge par la ville de Ploemeur	2017-2018 reste à charge de l'utilisateur
<b>Formation musicale et Instrumentale</b>			
Cycle 1	728,00 €	145,60 € 20 %	582,40 € 80 %
Cycle 2	832,00 €	166,40 € 20 %	665,60 € 80 %
Cycle 3 CEM	936,00 €	468,00 € 50 %	468,00 € 50 %
Cycle 3 DEM	575,00 €	287,50 € 50 %	287,50 € 50 %
<b>Enseignement de la danse</b>			
Cycle initial (cycle1 et 2)	520,00 €	156,00 € 30 %	364,00 € 70 %
Cycle perfectionnement (3)	832,00 €	249,60 € 30 %	582,40 € 70 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, Relations Internationales » du mercredi 06 décembre 2017 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 11 décembre 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la participation de la ville aux frais d'inscription des élèves Ploëmeurois au conservatoire de Lorient, pour l'année scolaire 2017-2018

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,  
Maire